

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 44/05

AMR 41/005/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

**49 personnes détenues  
ainsi que les habitants de Tila (État du Chiapas) qui ont fui leur foyer**

Londres, le 24 février 2005

Le 15 février, la police a arrêté au moins 49 personnes, dont bon nombre ont été violemment battus, dans le cadre d'une opération visant à déloger les partisans d'un parti d'opposition local qui occupaient une mairie dans le sud du Mexique après une élection très controversée. Les prisonniers ont été incarcérés dans une *casa de seguridad*, un lieu de détention provisoire semi-officiel, où ils pourraient être victimes d'actes de torture et où la plupart d'entre eux n'ont accès ni à des soins médicaux ni à une assistance juridique. De nombreuses familles ont depuis fui la ville par crainte d'une arrestation ou pour échapper aux violences politiques.

L'alliance réunissant le *Partido de la Revolución Democrática* (PRD, Parti de la révolution démocratique) et le *Partido del Trabajo* (PT, Parti du travail) a déclaré avoir remporté les élections municipales de la ville de Tila (État du Chiapas). Néanmoins, après une série de recours auprès du *Tribunal Federal Electoral* (Conseil fédéral électoral), la victoire a été attribuée au *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel). Cette querelle électorale serait davantage liée à une lutte de pouvoir au sein de la localité qu'à des divergences idéologiques entre les partis concernés. Selon des organisations locales de défense des droits humains, ce conflit résulte de l'incapacité des autorités à amener le groupe paramilitaire *Paz y Justicia* (Paix et justice), soutenu par le gouvernement, à rendre compte de ses actes.

En signe de protestation, des partisans de l'alliance PRD-PT ont occupé la mairie au début du mois de janvier et ont refusé de quitter les lieux alors que les responsables locaux du PRI devaient prendre leurs fonctions. Selon les autorités de l'État, l'opération menée le 15 février visait simplement à faire évacuer le bâtiment. La police a manifestement fait un usage excessif de la force, comme l'ont clairement montré les reportages télévisés sur cette intervention. Un certain nombre de témoins affirment que des civils armés accompagnaient les forces de police et leur désignaient les personnes à arrêter. Plusieurs familles placées en détention ont nié toute participation à l'occupation de la mairie.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans les années 1990, la ville de Tila servait de base au groupe paramilitaire *Paz y Justicia*, qui s'est rendu coupable de nombreuses atteintes aux droits humains contre des civils soupçonnés de soutenir le groupe d'opposition armé *Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (EZLN, Armée zapatiste de libération nationale), formé en 1994. Si le groupe *Paz y Justicia* s'est montré moins actif ces dernières années et les autorités ont pris certaines mesures contre ses membres, la plupart de ses chefs n'ont toutefois jamais été traduits en justice et le groupe n'a pas été démantelé. Un regain d'intérêt suscité récemment par l'impunité dont bénéficient plusieurs responsables de ce groupe a conduit les autorités de l'État à procéder à l'arrestation de l'un d'eux.

De nombreuses localités de l'État du Chiapas sont en proie à des conflits latents, des groupes influents au niveau local utilisant souvent les partis politiques dans le but de garder le pouvoir et de maintenir la population sous leur contrôle. Les autorités de l'État montrent généralement peu d'empressement à amener les responsables présumés d'atteintes aux droits humains à répondre de leurs actes, créant ainsi un climat de peur et d'impunité. Trop souvent, les interventions des autorités favorisent un groupe par rapport à un autre et nourrissent les affrontements. Amnesty International reçoit régulièrement des informations selon lesquelles des détenus dans l'État du Chiapas sont victimes d'actes de torture et de mauvais traitements aux mains de la police, les autorités ne faisant rien, ou presque, afin de prévenir de tels agissements et de sanctionner leurs auteurs.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité des personnes arrêtées lors des troubles du 15 février à Tila ainsi que par celle des habitants poussés à fuir leur foyer en raison des violences ;

- invitez les autorités à révéler l'identité des personnes placées en détention ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les détenus puissent recevoir librement la visite de leur famille et d'un avocat, qu'ils aient accès aux soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin et qu'ils soient placés dans un lieu de détention légalement reconnu ;
- demandez instamment que les personnes maintenues en détention soient inculpées d'une infraction prévue par la loi ou immédiatement relâchées ;
- demandez l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale et approfondie sur l'opération menée le 15 février à Tila, au cours de laquelle des policiers auraient fait un usage excessif de la force et procédé à des arrestations arbitraires, poussant de nombreux habitants de la communauté à fuir leur foyer ;
- engagez les autorités à ouvrir une enquête impartiale et approfondie sur les activités du groupe *Paz y Justicia* ainsi que d'autres groupes de civils armés présents dans la ville, à procéder à leur démantèlement et à amener leurs membres à répondre des violations des droits humains commises depuis 1994.

#### **APPELS À :**

##### **Procureur général du Chiapas :**

Mariano Herrán Salvatti  
 Procurador General de Justicia del Estado de Chiapas  
 Libramiento Norte s/n  
 Infonavit el Rosario  
 Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
 Mexique

**Fax :** +52 961 616 5724

**Formule d'appel :** *Señor Procurador,* / Monsieur le Procureur général,

##### **Gouverneur de l'État du Chiapas :**

Pablo Salazar Mendiguchia  
 Gobernador del Estado de Chiapas  
 Palacio de Gobierno del Estado de Chiapas  
 Av. Central y Primera Oriente  
 Colonia Centro, C.P. 29009  
 Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax :** +52 961 612 0917

**Formule d'appel :** *Señor Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

##### **Ministre de l'Intérieur :**

Lic. Santiago Creel  
 Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación  
 Bucareli 99, 1er piso, Col. Juárez,  
 Delegación Cuauhtémoc, México D.F., C.P.06600  
 Mexique

**Fax :** +525 55 093 3414

**Formule d'appel :** *Señor Secretario,* / Monsieur le Ministre,

#### **COPIES À**

##### **Organisation de défense des droits humains :**

Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de las Casas"  
 Brasil# 14 Barrio Mexicanos  
 CP 29240, San Cristóbal de las Casas  
 Chiapas, Mexique

**Fax :** +52 967 6783551 (dites : « *tono de fax, por favor* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 6 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
 Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
 La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
 Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*